



Deuxième réunion du Conseil exécutif du PROE 2 – 4 septembre 2020

Point 8.2 de l'ordre du jour : Compte rendu des engagements concernant les programmes financés par le 11^e Fonds européen de développement de l'Union européenne

Objet du document:

1. Informer les Membres de l'avancement du développement des programmes du PROE financés par le 11^e Fonds européen de développement de l'Union européenne.

Contexte

2. Le PROE met actuellement en œuvre trois programmes soutenus par le 11^e Fonds européen de développement de l'Union européenne destiné aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) :
 - Le programme de partenariat Pacifique-Union européenne pour le milieu marin (45 millions d'euros), qui est géré et mis en œuvre par un consortium qui comprend le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS), l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique (FFA), le PROE et l'Université du Pacifique Sud (UPS). Le CPS est en charge de la gestion générale par le biais d'une unité de coordination des programmes (UCP). Le PROE met en œuvre le KRA-5 : capture accessoire et gestion intégrée des écosystèmes (BIEM) (6,2 millions d'euros). Le domaine de travail inclut : la planification spatiale marine ; la gestion intégrée des écosystèmes et l'adaptation au changement climatique ; l'atténuation de la capture accessoire par le secteur de la pêche et la conservation des espèces menacées et la mise en œuvre de la Convention CITES. La prise en compte des questions liées au genre et les approches fondées sur les droits humains sont fondamentales dans chaque aspect du travail.
 - Mis en œuvre par le PROE, en collaboration avec d'autres partenaires, le programme PacWaste Plus (16,5 millions d'euros) porte sur l'amélioration de la gestion des flux de déchets prioritaires dans quatre domaines de résultats clés : (i) amélioration de la collecte de données, partage d'informations et formation et sensibilisation ; (ii) politiques et cadres réglementaires développés et mis en œuvre ; (iii) bonnes pratiques, notamment un engagement plus efficace du secteur privé et le développement des infrastructures en place ; et (iv) renforcement des capacités humaines. Le projet PacWaste Plus est aligné sur les priorités régionales déterminées dans le cadre pour Un Pacifique plus propre 2025.

- Le projet intra-ACP de l'AMCC+ de renforcement de l'adaptation au changement climatique et de la résilience dans le Pacifique (PACRES) (12 millions d'euros) est mis en œuvre conjointement par le PROE, le Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique (PIFS), la Communauté du Pacifique (CPS) et l'Université du Pacifique Sud (UPS). Le projet PACRES vise à garantir de meilleures mesures d'atténuation et d'adaptation nationales et régionales pour les difficultés liées au changement climatique que rencontrent les pays ACP de la zone océanienne. Le PROE est responsable de la coordination générale du PACRES et le financement alloué au PROE à cet égard est de 4,5 millions d'euros.
3. Le PROE met également en œuvre le volet relatif aux espèces envahissantes (5,5 millions d'euros) du programme régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes (PROTEGE) destiné aux pays PTOM (36 millions d'euros) financé par le 11^e Fonds européen de développement. Les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) participant au projet sont la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, les îles Pitcairn et Wallis-et-Futuna. Le programme, géré par l'unité de coordination des programmes (UCP) du Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS), concerne quatre domaines thématiques : 1) l'agriculture ; 2) les ressources marines ; 3) l'eau et 4) les espèces envahissantes.

Avancements :

4. *BIEM* : depuis la réunion de lancement en juillet 2019, le PROE a engagé un dialogue avec les pays concernés afin de hiérarchiser et de commencer les activités pour la gestion durable des ressources côtières et de la biodiversité marine. Le rythme de la mise en œuvre a été ralenti par les restrictions de déplacement liées au Covid-19 et au cyclone tropical Harold. Les avancements sont les suivants : les projets de réseaux d'aires marines protégées dans les îles Salomon et Fidji ont été déterminés et les consultations entre les îles Fidji et les parties prenantes ont commencé ; quatre zones côtières du Vanuatu et leurs bassins hydrographiques associés ont été déterminés afin de mettre en œuvre la gestion intégrée du projet « Ridge to Reef » (du massif au récif) et l'adaptation au climat ; des experts ont été engagés pour déterminer les risques d'extinction d'espèces de tortues dans la région ; des experts de la Convention CITES ont été engagés pour aider les signataires à renforcer leurs capacités à élaborer la documentation relative aux avis de commerce non préjudiciables et d'autres conditions commerciales pour les holothuries, les requins, les raies, les tortues et d'autres espèces protégées figurant à l'annexe II ; le développement de Plans d'action nationaux pour les espèces marines a commencé en Papouasie-Nouvelle-Guinée, sur les îles Salomon et au Vanuatu.
5. *PacWaste Plus* : le programme travaille actuellement avec tous les pays pour développer et commencer la mise en œuvre des projets spécifiques aux pays. Une série d'évaluations régionales sur la caractérisation des déchets, la législation et les questions de genre et d'inclusion sociale ont été menées pour faciliter l'élaboration du projet. Des retards se sont produits dans la mise en œuvre en raison des restrictions de déplacement liées au Covid-19 ; toutefois, le projet devrait être mis en œuvre dans les délais prévus dans le contrat actuel.

6. *PROTEGE* : le volet relatif aux espèces envahissantes mis en œuvre par le PROE est en cours de signature d'accords avec les partenaires du Service de soutien régional océanien pour la gestion des espèces envahissantes (PRISMSS) et un processus d'appel d'offres est en cours pour la mise en œuvre des activités. Le recrutement de coordinateurs territoriaux pour les espèces envahissantes est terminé, et Wallis-et-Futuna, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie ont à présent des coordinateurs en place et qui travaillent à la mise en œuvre du programme.
7. *PACRES* : la planification pour élargir à plus grande échelle les projets pilotes d'adaptation, incluant les solutions fondées sur les écosystèmes, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Samoa, sur les îles Salomon, au Timor-Leste et au Vanuatu est terminée et certaines activités ont déjà commencé. Il y a eu des retards dans la mise en œuvre et certaines réunions ont été reportées ou annulées en raison des restrictions de déplacement liées au Covid-19. La réunion convoquée en ligne pour l'atelier d'analyse post-COP25 en juin dernier a montré l'efficacité des réunions virtuelles.

Recommandations

8. Le Conseil exécutif est invité à :
 1. **prendre acte** de l'état de mise en œuvre des programmes destinés aux pays ACP et PTOM financés par le 11^e Fonds européen de développement, y compris des conséquences des restrictions liées au Covid-19.
-